

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 11 JUILLET 2024 A SAINT DENIS

PRESENTS : CARRON Yannick - JAVEGNY Anselme - MANGUE Dolly - DIJOUX Jimmy - CHAMPIGNEUL Coralie - CALIXTE Nelly - CALICHARANE Karyl - CAYE Coralie - ERAPA Christelle - MANGATAYE Jean-Fabrice - PAJINADON Elodie - CHANE KUNE Fernand - MOREAU Ulric - VIMBOULY Jean Fred - STARK Edwige - GARNIER Laurence.

ABSENTS EXCUSES : NIOBE Astride - REOS Dominique - DOINEAU Philippe - JEAN-LOUIS Teddy - ANLI Dhikrati - NANGUE Vincent - NATIVEL Odile.

ABSENT : GARDENAT Jude.

ASSISTENT : ERAPA Stéphane – BOYER Jennifer.

Le quorum étant atteint avec 16 membres présents, la séance est ouverte à 18h46 par la tête de liste « Tous unis pour nos handballs » élu le samedi 06 juillet 2024.

ORDRE DU JOUR

I.ELECTION DE LA PRESIDENCE.....	2
II.DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DIRECTEUR.....	2
III.DESIGNATION DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS	3
IV.CREATION DES DIFFERENTS POLES.....	3
V.DESIGNATION DES RESPONSABLES DE POLES	4
VI.QUESTIONS DIVERSES	4

I. ELECTION DE LA PRESIDENCE

Suite aux différents mails reçus et sur demande des membres de la liste « Handballons ensemble », nous allons procéder au vote de la Présidence.

Mme Yannick CARRON propose sa candidature. Le vote se déroule à bulletin secret.

Mme CALIXTE et Mr JAVEGNY procèdent au dépouillement.

Résultat du vote :

- Abstention : 0
- Contre : 2
- Pour : 14

Mme Yannick CARRON est élue Présidente de la Ligue Réunionnaise de Handball à la majorité.

Remarques :

Mr MOREAU, précise que conformément aux statuts de la FFHB, la tête de liste de « Tous unis pour nos Handballs » a été élu samedi 06 juillet 2024 lors de l'assemblée générale électorale car les statuts Fédéraux ainsi que la loi Française prévaut sur les statuts et le règlement intérieur de la Ligue.

Monsieur VIMBOULY fait lecture des Règlements Fédéraux et des textes de loi.

Afin, d'avoir tous la même lecture et compréhension des textes réglementaires, Mme CARRON précise que le nécessaire sera effectué, pour être en conformité avec les statuts de la Fédération et la loi par le biais d'une assemblée générale extraordinaire.

II. DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DIRECTEUR

La Présidente propose un vote groupé pour le bureau statutaire et avec l'accord des membres présents, elle propose les candidats suivants :

- Vice-Président délégué : Mr JAVEGNY Anselme
- Vice-Présidente : Mme MANGUE Dolly
- Vice-Président : Mr DIJOUX Jimmy
- Trésorière : Mme NIOBE Astride
- Secrétaire Général : Mr REOS Dominique

Le vote se déroule à bulletin secret.

Mr VIMBOUY et Mme MANGUE procèdent au dépouillement.

Résultat du vote :

- Abstention : 2
- Contre : 0
- Pour : 14

Le Bureau Statutaire est adopté à la majorité.

III. DESIGNATION DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS

La Présidente propose un vote groupé pour les présidents de commissions et avec l'accord des membres présents elle propose les candidats suivants :

- Président de la C.O.C : Mr MANGATAYE Fabrice
- Présidente de la C.T.A : Mme PAJINADON Elodie
- Présidente de la C.R.L : Mme CAYE Coralie
- Présidente Statuts et Règlements : Mme ERAPA Christelle
- Président Discipline : Mr VIMBOULY Fred

Le vote se déroule à bulletin secret.

Mme CALIXTE et Mr VIMBOULY procèdent au dépouillement.

Résultat du vote :

- Abstention : 2
- Contre : 0
- Pour : 14

Les Présidents de commissions sont adoptés à la majorité.

IV. CREATION DES DIFFERENTS POLES

La présidente propose la création des pôles suivants :

- Formation
- Technique
- Ethique, Déontologie, intégrité, citoyenneté,
- Océan Indien
- Développement
- Communication

Le vote se déroule à main levée.

Résultat du vote :

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 16

La création des pôles est adoptée à la majorité.

V. DESIGNATION DES RESPONSABLES DE POLES

La Présidente propose un vote groupé pour les responsables de pôles et avec l'accord des membres présents elle propose les candidats suivants :

- Pôle Formation : Mr CHANE KUNE Fernand
- Pôle Technique : Mr CALICHARANE Karyl
- Pôle Ethique, Déontologie, intégrité, citoyenneté : Mme CALIXTE Nelly
- Pôle Océan Indien : Mr JEAN LOUIS Teddy
- Pôle Développement : Mme MANGUE Dolly
- Pôle Communication : Mr DIJOUX Jimmy

Le vote se déroule à bulletin secret.

Mr VIMBOULY et Mr JAVEGNY procèdent au dépouillement.

Résultat du vote :

- Abstention : 2
- Contre : 0
- Pour : 14

Les responsables de pôles sont adoptés à la majorité.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Mr CALICHARANE Karyl : est-il possible de revoir les règles aménagées ?
- Mme la Présidente : les règles aménagées devraient être revues tous les ans, c'est la responsabilité du Pôle technique en collaboration avec la COC
- Mme CHAMPIGNEUL : Auparavant il y avait un élu référent GESTHAND quand est-il maintenant ?
- Mme la Présidente : Ce point sera abordé lors du prochain bureau directeur.
- Mme CHAMPIGNEUL : concernant les boîtes mails, quand est prévu la passation ?
- Le Directeur : Dès demain nous prendrons attache auprès de Fédération pour faire la réinitialisation des mots de passe et faire la passation aux nouveaux élus.

Mme la Présidente clôture la séance en souhaitant à tous un bon travail et rappelle aux présidents de commissions qu'ils ont un temps court pour choisir leurs membres et préparer la saison.

Elle reste à disposition de tout le monde et que le 1^{er} bureau directeur se tiendra le mercredi 17 juillet 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50.

La Présidente,



Yannick CARRON

Le Vice-Président Délégué,



Anselme JAVEGNY

Toute contestation de décision doit faire l'objet d'une réclamation dans un délai de 7 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de la Commission Réclamations et Litiges (article 6 : règlement d'examen des réclamations et litiges).